



Martial DRUI

(Maire de Sauzelles – Indre – Communauté de Communes - Brenne
Val de Creuse)
19 juin 2023

► **M. DRUI, merci pour avoir accepté cette interview. Pouvez-vous présenter rapidement quelle est la mission de la Commission Nature et Environnement du PNR de la Brenne ?**

Sa mission primordiale est la préservation, la biodiversité, la faune, la flore, ses paysages, ses espaces, ses étangs, ses rivières, maintenir et obtenir le meilleur équilibre entre les habitants et leur milieu, l'agriculture et l'élevage, ainsi que l'intégration d'un nouveau modèle concernant les ENR en évitant l'industrialisation de ce grand territoire. Nous sommes sur une zone de migrations d'oiseaux, grues cigognes, et le lieu d'habitats et de chasse de chiroptères.

► **Vous avez été un des pionniers pour une démarche raisonnée et objective dans l'implantation des E.N.R.i. dans le département de l'Indre. Certainement un peu seul au début, aujourd'hui votre voie est connue et reconnue. Quel a été pour vous ce moment de bascule ?**

Après 12 ans de combat, 5 ans en tant qu'administré et 7 ans en qualité d' élu et, après les différents recours devant le tribunal administratif face à un mastodonte de l'énergie ainsi que des propriétaires, dont le seul souci était le retour financier, est venu le moment où le tribunal administratif vous donne raison. 12 ans où votre vie personnelle et familiale est très perturbée. Ce combat ne peut être mené seul. Le PNR, les associations et votre entourage, amis et famille, sont d'indispensables soutiens. Nous avons enfin été entendu par la justice.

► **Si nous n'agissons pas, nous sommes arrivés dans un point catastrophique de non-retour sur les E.N.R.i et plus précisément sur les éoliennes industrielles. Quel est votre point de vue sur le sujet ?**

La loi votée sur l'accélération de l'installation des ENR a été l'élément déclencheur. Je suis intervenu auprès des élus, sénatrices, députés qui connaissent notre territoire rural et l'ont abandonné, pour des raisons de dépendance à des groupes politiques. Il fallait amender, donner des distances minimales par rapport aux habitations, hauteur de mât, protéger les paysages et, le plus important, assurer la défense de notre patrimoine représenté par le PNR. Cette loi est forcément un copier-coller de la demande des promoteurs, votée par le Sénat sans contrainte et, par l'Assemblée nationale, à sa majorité. Pour moi, le plus scandaleux est le refus de recueillir et de tenir compte de l'avis des maires dans les projets éoliens notamment. Les maires connaissent très bien leur territoire et leurs administrés.

► **Le PNR de la Brenne, zone RAMSAR est mondialement connue et reconnue comme un territoire extrêmement riche que nous devons toutes et tous absolument protéger. C'est un véritable enjeu en matière de préservation internationale pour la biodiversité. Aujourd'hui, ce territoire est attaqué de toutes parts avec des projets éoliens industriels. Quel est votre point de vue sur ce sujet ?**

Je reviens de nouveau sur la loi. Ce texte ouvre nos territoires à toutes les entreprises pour démarcher les élus, avec des promesses de retours financiers tant en éolien qu'en photovoltaïque. Le démarchage touche également les agriculteurs, propriétaires de terrains, avec signatures de baux emphytéotiques sans possibilité d'annulation. Cette situation devient conflictuelle entre les propriétaires, les élus et les habitants. Cette loi ne permet plus de recours gracieux. Obligation est faite d'avoir un avocat pour défendre le dossier et intenter un recours auprès de la Cour administrative d'appel de Bordeaux, désormais directement compétente pour notre territoire. Le coût est à la charge des requérants qui n'ont pas les moyens pour se lancer dans de telles procédures.

► **Le Conseil Syndical vient d'apporter par son vote un signal très fort concernant les E.N.R.i (réécriture de la charte du PNR de la Brenne – 2025). Que pensez-vous de cette situation très favorable pour votre combat ?**

Enfin une décision claire par cette majorité de vote ! Ceci démontre la volonté de mes collègues de défendre notre territoire face à cette agression d'industrialisation.

► **Le PNR de la Brenne est une entité unique et indivisible. Cette situation contribue à son rayonnement. Quelle est votre plus grande crainte pour les prochains mois ?**

Il y aura des déçus. Je les connais. Ils vont tenter de vouloir intégrer dans le PNR leur projet. Une menace pour notre Parc que ces communes demandent leur sortie du PNR, ce qui serait une catastrophe pour l'ensemble des acteurs. Les élus porteurs de projets éoliens ne tiennent pas compte de l'avis de leur population. Pour eux, le seul élément de défense est le retour financier promis par les promoteurs éoliens. Or, celui-ci est bien illusoire. Tout ceci au nom de la transition écologique.

Pascal VRIGNAT
Porte Parole

